Date de publication : 04/12/2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231123-D05_11_2023-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/11/2023

COMMUNE DE SEVREMONT
Numéro interne de l'acte : D05.11.2023

Objet : D05.11.2023 - FINANCES - SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 27
Présents : 26
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages : 27

Date de convocation
15/11/2023

Date d'affichage
15/11/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

Etai(ent) excusé(s) :
Mme LUMET Anne-Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BLOUIN Anaïs

Objet : D05.11.2023 - FINANCES - SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire indique qu'une subvention est nécessaire pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale de Sèvremont.

Le Centre Communal d'Action Sociale gère :
- l'EHPAD Notre Dame de Lorette,
- la confection des repas pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs,
- le portage des repas pour les aînés,
- l'action sociale.

Le montant nécessaire pour l'année 2023 est de **54 000** €, répartis de la manière suivante :
- 25 000 € au titre de la confection des repas pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs,
- 12 500 € au titre du portage des repas pour les aînés,
- 16 500 € au titre de l'action sociale.

Monsieur le Maire propose d'accorder la présente subvention.

NB. : Montants pour 2022 (délibérations : D04.11.2022 - FINANCES - SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2022 et D27.12.2022 - FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS)
- 13 500 € : subvention pour l'amortissement des équipements de la cuisine de l'EHPAD,

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231123-D05_11_2023-DE

- 26 500 € : pour l'action sociale,
- Subvention complémentaire : 22 000 € (13 000 € de déficit sur le service de vente de repas à l'enfance/jeunesse et à Calypso et 9 000 € de report de déficit).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Anaïs BLOUIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT RF 85700